

ASSEMBLÉE NATIONALE5 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 304

présenté par
M. Le Fur-----
ARTICLE 35

Supprimer l'alinéa 27 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but de simplifier l'organisation des comités de bassin en évitant la création d'une nouvelle structure, le comité de sous-bassin versant. Elle se rajouterait aux organismes déjà existants et alourdirait considérablement l'examen des dossiers, ainsi que les frais de structures.